

► Ciné d'été

Avec l'été, arrivent les traditionnelles séances de cinéma en plein air. Toujours en collaboration avec l'association **Horizons**, l'écran géant sera dans nos quartiers Jeudi 12 juillet, sur le terrain de l'école élémentaire Grand Pré Buclos.

Vous serez informés du choix du film et des animations prévues par voie d'affiche mais également si vous recevez l'Écho en Ligne, la lettre électronique de l'Union de Quartiers. Vous n'êtes pas encore abonné : rendez-vous sur le site UQBG

► Les rendez-vous de la rentrée

Les inscriptions aux différentes activités de l'UQBG auront lieu Mardi 4 septembre de 18h à 20 h dans les locaux de l'ancienne école des Buclos.

L'union de Quartiers sera également présente lors du Forum des Associations, Samedi 8 septembre, au gymnase des Buclos de 10 à 17 h.

Mais d'ici là, les bénévoles vous souhaitent un très bon été.

► 2012, le Carnaval prend de l'ampleur



Vous le savez cette année notre carnaval s'est métamorphosé et la municipalité grâce au conseil municipal des enfants a aidé à l'organisation de Carnaval sur toute la commune.

Après son habituel tour de nos quartiers rythmé par les membres de l'activité Djembé de l'UQBG, Madame Carnaval est allée rejoindre les autres processions venues de tous les quartiers de Meylan dans le parc du Bruchet.

C'est ensuite au son de la musique et dans un grand feu de joie, que le carnaval s'est conclu pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Une grande fête qui aura rayonné dans tous les quartiers et qui aura été l'occasion de vibrer tous ensemble.

Bienvenue à la Kermesse des fleurs !



APRÈS avoir été un « méchoui mémorable », puis la Fête de la Saint Jean puis encore la Fête des Fleurs, le grand rendez-vous du printemps devient donc la **Kermesse des Fleurs**. Cela reste surtout l'occasion de se retrouver, se rencontrer, partager aussi, que ce soit les nouvelles, la journée, le repas, des jeux, et en tout cas, un bon moment ensemble.

Dès 10h, à la maison de quartier des Buclos, les jardiniers vous attendront entourés de géraniums, pétunias, verveines, oeillets, mufliers, bégonias, scarolas ... Vous aurez l'embarras du choix.

Nos artistes également, vous accueilleront et présenteront leurs créations de l'année, que ce soit en poterie, en couture, en peinture, dessins, Mangas, tout pour le régal des yeux.

A partir de 14h30, la fête s'agrémentera de stands de jeux pour le plaisir des plus jeunes, tandis que des jeux de ballons (foot, basket...) auront lieu dans la cour de l'école pour les ados.

La suite de la journée, vous la connaissez tous : buvette, loterie, barbecue, soirée dansante, les amis, les voisins, la joie... tous les ingrédients d'une magnifique journée.

La date : samedi 12 mai !

► Jeux de lettres ...

Le Tournoi de Scrabble initié lors des 40 ans de l'UQBG ayant été un joli succès, il a été décidé de le reconduire cette année.

Il aura donc lieu Samedi 3 juin, avec une catégorie Adultes selon le règlement d'un championnat classique - à savoir que tous les participants concourent sur un tableau unique - et une catégorie Enfants, pour les 7 à 15 ans, qui joueront à deux et indépendamment des adultes.

Bien évidemment, cette rencontre amicale est ouverte à tous.

Inscriptions dans les locaux de l'UQBG, le jour-même, de 13h30 à 14h.

Droit d'inscription : 2€ pour les non-adhérents de l'UQBG

Renseignements auprès de :

Daniel DUCROCQ 06.82.27.99.90

► Place aux fous ...

En effet, la 9^e édition du Tournoi amical d'échecs aura lieu Samedi 10 juin prochain. Il s'adresse à toutes et tous, jeunes et moins jeunes, et sera supervisé par Clément RODMACQ, formateur agréé par la Fédération Française d'Échecs.

Cette rencontre se tiendra dans les locaux de l'UQBG.

Inscriptions sur place de 13h30 à 14h

Droit d'inscription : 2€ pour les non-adhérents de l'UQBG.

Renseignements auprès de :

Daniel DUCROCQ 06.82.27.99.90

► « Peinture de mots »

Exposition et ateliers à la bibliothèque Grand Pré : du 5 juin au 13 juillet, exposition de peintures accompagnées d'Haïkus par Monique Roche et Danielle Laurent.

Monique Roche est une Meylanaise qui anime des ateliers d'écriture dans le cadre de l'Union de quartier du Haut-Meylan. Cette exposition est le fruit d'un beau projet familial ; elle avait écrit six Haïkus à ses sept frères et soeurs. L'une d'entre elles, Danielle Laurent, a illustré ses Haïkus avec 42 petits tableaux abstraits très colorés, réalisés avec de la peinture acrylique et des collages. De vrais petits bijoux !

Monique Roche animera aussi trois ateliers d'écriture de poèmes à la manière des Haïkus japonais, mercredi 20 juin à 15h, 16h, 17h, à l'extérieur, devant la bibliothèque. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, y compris aux enfants qui savent déjà bien écrire.



ASPARUN 2012

Très gros succès de la manifestation sportive samedi 28 avril. Plus de 450 participants se sont déplacés pour la réussite de cette opération qui a rapporté 3500 Euros au profit de l'association FIMITSA animée par Jean Paul Hubuis. Ces fonds seront consacrés à des opérations de développement, fournitures scolaires, aide aux orphelins, soutien à la pisciculture et à l'apiculture dans le village d'Andemaka à Madagascar.

ENVIRONNEMENT

PLU

MEYLAN possède enfin son Plan Local d'Urbanisme adopté en conseil municipal le 2 avril, et notre quartier ne peut que se féliciter des dispositions qui le concernent. La mobilisation conjointe de l'UQBG et des habitants, la qualité et la quantité des arguments déposés auprès du commissaire enquêteur, qui a donné un avis favorable ont contribué à sauver du bétonnage les jardins familiaux et la partie sud du terrain de la faculté de pharmacie en les classant en zone naturelle. Il demeure qu'un tiers de cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé au passage éventuel d'un futur tram, qui devra faire l'objet d'un référendum communal.

Après des années de tergiversations, c'est un acquis important sur lequel il faudra veiller.

Nous aurions certes apprécié plus de trame verte et la préservation des « mouchoirs de poche » verts pour pérenniser le travail de recensement effectué par nos soins mais la pression à l'urbanisation commandée par le Scot a réduit les ambitions du PLU.

Visite des quartiers

En présence d'une vingtaine de représentants des copropriétés et d'habitants du quartier, des élues, Mmes Rochet et Dameron, ainsi que Mme Béhague directrice des services techniques, la visite annuelle du quartier Grand Pré-Eyminées-Chantourne-Terrasses a eu lieu le mercredi 25 avril. Elle a permis de recenser dans le détail les petits et grands problèmes d'aménagement que les habitants souhaitent voir solutionner.

— Les plus préoccupants concernent les risques d'inondation liés aux pluies torrentielles qui dévalent Meylan et inondent régulièrement les rez de chaussée d'une partie de la ZAC. Face à la répétition de ces événements, les assurances se font tirer l'oreille et les habitants ont le sentiment que les choses n'avancent pas.

La commune prévoit d'engager des travaux pour protéger les zones inondables au nord de l'A 41 en 2014-2015. D'ici là les pluies torrentielles risquent encore de sévir et il ne suffit pas de dire que le risque zéro n'existe pas pour se dédouaner d'une politique de prévention. En attendant des aménagements techniques qu'il faudra porter à la connaissance des habitants, l'UQBG a indiqué au Maire lors de notre dernière rencontre qu'elle souhaitait un avis expert sur un dispositif transitoire de prévention individuelle permettant de faire face à une

montée des eaux soudaine et limitée dans le temps. Sacs de sable stockés dans les copropriétés et ouvertures basses équipées de batardeaux. Ces dispositifs sont utilisés dans nombre de communes exposées à des crues récurrentes de cours d'eaux.

— Une deuxième problème concerne les cheminements piétonniers recouverts d'enrobé. Très nombreux d'un bout à l'autre de la ZAC Buclos-Grand Pré. Ils accusent leur âge (40 ans) et sont irrémédiablement dégradés par les racines des arbres et par les passages répétés d'engins d'entretien lourds. Les copropriétés sont ainsi confrontées à terme à une dépense de plusieurs centaines de milliers d'Euros. Plusieurs conseils syndicaux estiment que ce coût doit être assumé par l'aménageur de la ZAC dans le respect du bail amphytéotique. Ils demandent à la Mairie de se saisir de la question et d'apporter une réponse juridique.

— Un rappel à la discipline des habitants du quartier semble nécessaire en ce qui concerne les objets dits encombrants déposés sans respect des consignes. Un camion de la METRO fait une tournée dans Meylan, le premier jeudi de chaque mois, afin de collecter les encombrants qui seront déposés la veille. Il ramasse seulement ce qui ne peut pas être évacué avec une voiture à la déchetterie. Concernant les conteneurs Il est impératif de les sortir après 18h, la veille au soir de chaque ramassage, et de les rentrer après la collecte, afin de ne pas gêner le passage des piétons.

— Un aménagement du carrefour Chemin du Vieux Chêne/Taillat/Eyminées a été étudié par les services municipaux. La mise en œuvre prévue pour 2011 a été retardée.

Zone 30

Les radars pédagogiques installés aux extrémités des zones 30 de l'avenue du Vercors semblent être plus efficaces qu'a leur emplacement initial, mais la traversée de cette voie est toujours aussi risquée, les automobilistes semblant ignorer les recommandations du CERTU :

« S'agissant des zones 30, l'espace demeure affecté de façon traditionnelle avec une chaussée pour les usagers motorisés et les cyclistes, des trottoirs pour les piétons. La réglementation relative aux piétons est la même que pour la voirie à 50 km/h. Ils n'ont pas de priorité particulière et ne sont pas autorisés à circuler sur toute la largeur de la chaussée. La règle est donc la priorité aux piétons régulièrement engagés. Toutefois, du fait de la faiblesse des vitesses pratiquées par les véhicules motorisés, les piétons peuvent traverser plus facilement dans de bonnes conditions de sécurité et ce, en tout point de la chaussée. Les aménagements doivent donc tendre à faciliter la traversée des piétons tout au long de la chaussée en limitant le recours au passage piétons et en évitant les bordures hautes lorsque cela est possible. »
<http://www.voiriepourtout.developpement-durable.gouv.fr/qr7-07-07-2009-pietons-et-zones-30-a163.html>



LES nuisances sonores sont un véritable fléau social, qui font des ravages invisibles au même titre que la pollution. Pour les pouvoirs publics lutter contre le bruit implique une bonne dose de volontarisme. Fixer des objectifs quantifiés est moins aisé que pour la construction de logements et moins payant électoralement. Notre Plan Local d'Urbanisme présente certes une carte du bruit des transports terrestres qui affecte considérablement notre quartier. mais ne propose pas de solutions hormis la transformation à long terme d'une portion d'autoroute en boulevard urbain à 70 Km/h.

Ajoutons que les riverains de la boîte de nuit le Phoenix dénoncent régulièrement les nuisances nocturnes de cet établissement, et sont allés manifester leur ras-le-bol en conseil municipal. Les bruits de voisinage doivent pouvoir être traités au même titre que les autres nuisance sonores. La gestion industrielle des espaces verts avec des moteurs thermiques deux temps qui « émargent » à 90 décibels et rejettent 40 % de gaz non brûlés n'est pas pour rien dans la dégradation de notre environnement sonore.

Il règne hélas sur ces questions un climat d'indifférence assez bien partagé par les formations politiques.

Pourtant notre commune avait été pionnière dans les années 70 en érigeant entre l'autoroute et la ZAC des Buclos une digue antibruit dont les performances mériteraient d'être comparées à celles des buttes réalisées sur la rocade sud. Il demeure notamment un couloir de bruit dans la trouée du canal de la Chantourne qui doit être traité par un écran comme au Charlaix. Nous rappelons régulièrement à nos élus que les protections phoniques prévues sur l'échangeur A41/Rocade sud par l'Équipement à sa mise en service n'ont pas été réalisées. L'ouverture de l'Hélice qui va drainer sur le quartier quelques milliers de véhicules supplémentaires justifie cette réalisation.

L'UQBG milite pour convaincre la municipalité d'adopter un règlement antibruit à la hauteur de sa réputation de « ville nature », de sensibiliser la population à ces questions, et de développer une culture du paysage sonore apaisé au même titre que les espaces verts ou les modes doux de transports.

Si vous êtes affectés par des nuisances sonores de quelque nature qu'elles soient, n'hésitez pas à nous faire part de vos problèmes en écrivant à contact@uqbgp.fr